

# Fiches de Données de Sécurité

## 1. Identification

Identificateur du produit: YA038C Fresh Linen Metered Air

### Autres moyens d'identification

Numéro de la FDS: RE1000004282

### Restrictions conseillées

Utilisation du produit: assainisseur d'air

Restrictions conseillées pour l'utilisation: Donnée inconnue.

### Renseignements sur le fabricant/importateur/distributeur

#### Fabricant

NOM DE LA SOCIÉTÉ: Pro-Link Canada  
Adresse: Box 67082, 421 Richmond Road  
Ottawa, Ontario K2A 4E4  
Téléphone: 613-722-0798  
Télécopie:

Numéro de téléphone d'appel d'urgence: 1-866-836-8855

## 2. Identification des dangers

### Classification du Danger

#### Dangers Physiques

Aérosol inflammable Catégorie 1

#### Risques pour la Santé

Lésion/Irritation Grave Des Yeux Catégorie 2A

Toxique pour la reproduction Catégorie 2

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique Catégorie 3<sup>1</sup>.

#### Organes cibles

1.Effet narcotique.

**Risques pour L'Environnement**

Dangers aigus pour le milieu aquatique                      Catégorie 3

Dangers à long terme pour le milieu aquatique                      Catégorie 3

**Éléments d'Étiquetage****Symbole de Danger:**

**Mot Indicateur:** Danger

**Mention de Danger:** Aérosol extrêmement inflammable.  
 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.  
 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Conseil de Prudence**

**Prévention:** Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Ne pas perforer ni brûler, même après usage. Ne pas respirer les poussières/ fumées/gaz/brouillard/vapeurs/ aérosols. Lavez vigoureusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.

**Intervention:** EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appeler un CENTRE ANTIPOISON\un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact si la victime en porte et si ils peuvent être facilement enlevés. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins. Si exposé(e) ou préoccupé(e) :

Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux.

**Entreposage:**

Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement. Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

**Élimination:**

Éliminer le contenu/contenant dans une installation appropriée de traitement et d'élimination conformément aux lois et règlements applicables, ainsi qu'en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

**Autres dangers qui ne se traduisent pas par une classification SGH:**

Aucune.

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

Identité Chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	Contenu en pourcentage (%)*
2-Propanone		67-64-1	45 - 70%
Propane		74-98-6	7 - 13%
Butane		106-97-8	7 - 13%
Cyclopenta[g]-2-benzopyran, 1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexamethyl-		1222-05-5	0.1 - 1%
Benzoic acid, 2-hydroxy-, phenylmethyl ester		118-58-1	0.1 - 1%
Benzenepropanal, 4-(1,1-dimethylethyl)-a-methyl-		80-54-6	0.1 - 1%
Ethanone, 1-[(3R,3aR,7R,8aS)-2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tetramethyl-1H-3a,7-methanoazulen-5-yl]-		32388-55-9	0.1 - 1%
3-Buten-2-one, 3-methyl-4-(2,6,6-trimethyl-2-cyclohexen-1-yl)-		127-51-5	0.1 - 1%

\* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

#### 4. Premiers soins

<b>Ingestion:</b>	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.
<b>Inhalation:</b>	Sortir au grand air.
<b>Contact Cutané:</b>	Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. S'ils s'enlèvent facilement, retirez les verres de contact. Consulter un médecin.

#### Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

<b>Symptômes:</b>	Données non disponibles.
<b>Dangers:</b>	Données non disponibles.

#### Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

<b>Traitement:</b>	Données non disponibles.
--------------------	--------------------------

#### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Risques d'Incendie Généraux:</b>	Utiliser de l'eau pulvérisée pour que les contenants exposés au feu restent frais. Combattre l'incendie à partir d'un endroit protégé. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
-------------------------------------	---

#### Agents extincteurs appropriés (et inappropriés)

<b>Moyen d'extinction approprié:</b>	Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.
<b>Méthodes d'extinction inappropriées:</b>	En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.
<b>Dangers spécifiques provenant de la substance chimique:</b>	Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme.

#### Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

<b>Procédures de lutte contre l'incendie:</b>	Données non disponibles.
---	--------------------------

**Équipement de protection spécial pour les pompiers:** Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

**Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence:** Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Tenir le dos contre le vent.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Absorber le déversement avec de la vermiculite ou un autre matériau inerte, et le placer ensuite dans un contenant pour déchets chimiques.

**Procédures de notification:** Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Stopper l'écoulement de la substance si cela peut se faire sans risque. ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Bloquer la fuite si cela peut se faire sans risque.

**Mesures de Précautions Environnementales:** Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts.

## 7. Manutention et stockage

**Précautions pour une manipulation sécuritaire:** Éviter le contact avec les yeux. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Récipient sous pression: ne pas perforer ni brûler, même après usage. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Se procurer les instructions avant utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

**Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité:** Récipient sous pression : à protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Garder sous clef. Aérosol Niveau 3

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de Contrôle

#### Limites d'Exposition Professionnelle

Identité Chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source

2-Propanone	STEL	750 ppm 1,800 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
2-Propanone	STEL	500 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
2-Propanone	TWA	250 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (08 2017)
	STEL	500 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (08 2017)
	TWA	250 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
2-Propanone	TWA	250 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2015)
2-Propanone	8 HR ACL	500 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	STEL	500 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2015)
2-Propanone	STEL	1,000 ppm 2,380 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
	TWA	500 ppm 1,200 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
	TWA	500 ppm 1,190 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
	15 MIN ACL	750 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
2-Propanone	TWA	250 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (03 2015)
	STEL	500 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (03 2015)

Propane	TWA	1,000 ppm	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
Propane	8 HR ACL	1,000 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Propane	TWA	1,000 ppm 1,800 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Propane	TWA	1,000 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
	15 MIN ACL	1,250 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Butane	STEL	1,000 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (08 2017)
Butane	STEL	750 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (06 2017)
	TWA	600 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (06 2017)
Butane	TWA	800 ppm 1,900 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Butane	TWA	1,000 ppm	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
Butane	8 HR ACL	1,000 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Butane	STEL	1,000 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2018)
	15 MIN ACL	1,250 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)

Butane	STEL	1,000 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (03 2018)
Ethanol, 2,2',2''-nitrilotris-	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Règlementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Ethanol, 2,2',2''-nitrilotris-	TWA	0.5 ppm 3.1 mg/m <sup>3</sup>	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (12 2007)
Ethanol, 2,2',2''-nitrilotris-	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (10 2006)
Ethanol, 2,2',2''-nitrilotris-	8 HR ACL	5 mg/m <sup>3</sup>	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	15 MIN ACL	10 mg/m <sup>3</sup>	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Ethanol, 2,2',2''-nitrilotris-	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
Ethanol, 2,2',2''-nitrilotris-	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
Ethanol, 2,2',2''-nitrilotris-	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)
Ethanol, 2,2'-iminobis-	TWA	2 mg/m <sup>3</sup>	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
Ethanol, 2,2'-iminobis-	8 HR ACL	2 mg/m <sup>3</sup>	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	15 MIN ACL	4 mg/m <sup>3</sup>	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)



Ethanol, 2,2'-iminobis- - Fraction inhalable et vapeurs.	TWA	1 mg/m3	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
Ethanol, 2,2'-iminobis- - Fraction inhalable et vapeurs.	TWA	1 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Ethanol, 2,2'-iminobis-	TWA	2 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (05 2013)
Ethanol, 2,2'-iminobis-	TWA	3 ppm 13 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
Ethanol, 2,2'-iminobis- - Fraction inhalable et vapeurs.	TWA	1 mg/m3	US. ACGIH Threshold Limit Values (2009)

**Contrôles Techniques Appropriés** Données non disponibles.

**Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle**

**Informations générales:** L'accès facile à l'eau abondante et à un flacon de rinçage pour les yeux devra être garanti. Bonne ventilation en générale (habituellement 10 changements d'air à l'heure) doit être effectuée. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

**Protection du visage/des yeux:** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

#### Protection de la Peau

**Protection des Mains:** Données non disponibles.

**Autre:** Données non disponibles.

**Protection Respiratoire:** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demander l'avis de votre supervision locale.

**Mesures d'hygiène:** Éviter le contact avec les yeux. Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Se procurer les instructions avant utilisation.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

**Apparence**

État physique:	Liquide
Forme:	Aérosol pulvérisé
Couleur:	Données non disponibles.
Odeur:	Données non disponibles.
Seuil de perception de l'odeur:	Données non disponibles.
pH:	Données non disponibles.
Point de fusion/point de congélation:	Données non disponibles.
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition:	Données non disponibles.
Point d'éclair:	-104.44 °C
Taux d'évaporation:	Données non disponibles.
Inflammabilité (solide, gaz):	Données non disponibles.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	
Limites d'inflammabilité - supérieure (%):	Données non disponibles.
Limites d'inflammabilité - inférieure (%):	Données non disponibles.
Limites d'explosivité - supérieure (%):	Données non disponibles.
Limites d'explosivité - inférieure (%):	Données non disponibles.
Pression de vapeur:	3,102.6408 - 4,481.5922 hPa (20 °C)
Densité de vapeur:	Données non disponibles.
Densité:	Données non disponibles.
Densité relative:	Données non disponibles.
<b>Solubilité(s)</b>	
Solubilité dans l'eau:	Données non disponibles.
Solubilité (autre):	Données non disponibles.
Coefficient de répartition (n-octanol/eau):	Données non disponibles.
Température d'auto-inflammation:	Données non disponibles.
Température de décomposition:	Données non disponibles.
Viscosité:	Données non disponibles.

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité:</b>	Données non disponibles.
<b>Stabilité Chimique:</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Possibilité de Réactions Dangereuses:</b>	Données non disponibles.
<b>Conditions à Éviter:</b>	Éviter toute chaleur ou contamination.
<b>Matières Incompatibles:</b>	Données non disponibles.
<b>Produits de Décomposition Dangereux:</b>	Données non disponibles.

## 11. Données toxicologiques

### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation:</b>	Données non disponibles.
<b>Contact Cutané:</b>	Données non disponibles.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Données non disponibles.
<b>Ingestion:</b>	Données non disponibles.

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

<b>Inhalation:</b>	Données non disponibles.
<b>Contact Cutané:</b>	Données non disponibles.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Données non disponibles.
<b>Ingestion:</b>	Données non disponibles.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë (répertoirer toutes les voies d'exposition possibles)

##### Orale

<b>Produit:</b>	Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.
-----------------	---

**Substance(s) spécifiée(s):**

2-Propanone	LD 50 (Le rat): 5,800 mg/kg
Cyclopenta[g]-2-benzopyran, 1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexamethyl-	LD 50 (Le rat): > 4,640 mg/kg
Benzoic acid, 2-hydroxy-, phenylmethyl ester	LD 50 (Le rat): 3,031 mg/kg
Benzenepropanal, 4-(1,1-dimethylethyl)-a-methyl-	LD 50 (Le rat): 1,390 mg/kg
Ethanone, 1-[(3R,3aR,7R,8aS)-2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tetramethyl-1H-3a,7-methanoazulen-5-yl]-	LD 50 (Le rat): 2,800 - 3,340 mg/kg
3-Buten-2-one, 3-methyl-4-(2,6,6-trimethyl-2-cyclohexen-1-yl)-	LD 50: > 5,000 mg/kg

**Cutané**

**Produit:** Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

2-Propanone	LD 50 (Lapin): > 7,426 mg/kg
Cyclopenta[g]-2-benzopyran, 1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexamethyl-	LD 50 (Le rat): > 10,000 mg/kg
Benzoic acid, 2-hydroxy-, phenylmethyl ester	LD 50 (Lapin): > 2,000 mg/kg
Benzenepropanal, 4-(1,1-dimethylethyl)- $\alpha$ -methyl-	LD 50 (Le rat): > 2,000 mg/kg
Ethanone, 1-[(3R,3aR,7R,8aS)-2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tetramethyl-1H-3a,7-methanoazulen-5-yl]-	LD 50 (Le rat): > 2,000 mg/kg
3-Buten-2-one, 3-methyl-4-(2,6,6-trimethyl-2-cyclohexen-1-yl)-	LD 50: > 5,000 mg/kg

**Inhalation**

**Produit:** Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

2-Propanone LC 50 (Le rat): 50.1 mg/l  
LC 50: > 5 mg/l

Propane LC 50: > 100 mg/l  
LC 50: > 100 mg/l

Butane LC 50: > 100 mg/l  
LC 50: > 100 mg/l

Cyclopenta[g]-2- LC 50: > 5 mg/l  
benzopyran, 1,3,4,6,7,8- LC 50: > 20 mg/l  
hexahydro-4,6,6,7,8,8-  
hexamethyl-

Ethanone, 1- LC (Le rat): > 15,860 mg/l  
[(3R,3aR,7R,8aS)-  
2,3,4,7,8,8a-hexahydro-  
3,6,8,8-tetramethyl-1H-  
3a,7-methanoazulen-5-  
yl]-

3-Buten-2-one, 3-methyl- LC 50: > 5 mg/l  
4-(2,6,6-trimethyl-2- LC 50: > 20 mg/l  
cyclohexen-1-yl)-

**Toxicité à Dose Répétée**

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

2-Propanone DSENO (Le rat(Mâle), Voie orale, 13 Weeks): 10,000 ppm(m) Voie orale  
Résultat expérimental, étude clé

Propane DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, >= 28 d): 4,000 ppm(m)  
Inhalation Résultat expérimental, étude clé

DMENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, >= 28 d): 12,000 ppm(m)  
Inhalation Résultat expérimental, étude clé

Butane DMENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, >= 28 d): 12,000 ppm(m)  
Inhalation Résultat expérimental, étude clé

DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, >= 28 d): 4,000 ppm(m)  
Inhalation Résultat expérimental, étude clé

Cyclopenta[g]-2-benzopyran, 1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexamethyl-	DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Voie orale, 13 Weeks): 150 mg/kg Voie orale Résultat expérimental, étude clé
Benzoic acid, 2-hydroxy-, phenylmethyl ester	DSENO (Le rat(Femelle), Voie orale, 102 - 131 d): 360 mg/kg Voie orale Lecture croisée de la substance support (analogue structural ou substitut), étude clé
Benzenepropanal, 4-(1,1-dimethylethyl)-a-methyl-	DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Voie orale, 30 d): 5 mg/kg Voie orale Autre, étude clé  DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Voie orale, 90 d): 25 mg/kg Voie orale Résultat expérimental, étude clé  DSENO (Le rat(Mâle), Voie cutanée, 5 d): 1,000 mg/kg Voie cutanée Autre, étude clé  DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Voie orale, 30 d): 25 mg/kg Voie orale Autre, étude clé
Ethanone, 1-[(3R,3aR,7R,8aS)-2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tetramethyl-1H-3a,7-methanoazulen-5-yl]-	DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Voie cutanée, 13 Weeks): 300 mg/kg Voie cutanée Résultat expérimental, étude clé

### Corrosion et/ou Irritation de la Peau

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

2-Propanone	in vivo (Lapin): Non irritant Résultat expérimental, étude complémentaire
Cyclopenta[g]-2-benzopyran, 1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexamethyl-	in vivo (Lapin): Irritant Résultat expérimental, étude clé
Benzoic acid, 2-hydroxy-, phenylmethyl ester	in vivo (Lapin): Non irritant Résultat expérimental, étude du poids de la preuve

Benzenepropanal, 4- in vivo (Lapin): Irritant Résultat expérimental, étude clé  
(1,1-diméthylethyl)-a-  
methyl-

Ethanone, 1- In vitro Non irritant Résultat expérimental, étude clé  
[(3R,3aR,7R,8aS)-  
2,3,4,7,8,8a-hexahydro-  
3,6,8,8-tetraméthyl-1H-  
3a,7-methanoazulen-5-  
yl]-

### Lésion/Irritation Grave Des Yeux

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

2-Propanone Effet irritant.  
Lapin, 24 hrs: Grade minimum d'irritant oculaire grave

### Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

2-Propanone Sensibilisation de la peau:, in vivo (Cochon d'Inde): Non sensibilisant  
Cyclopenta[g]-2- Sensibilisation de la peau:, in vivo (Cochon d'Inde): Non sensibilisant  
benzopyran,  
1,3,4,6,7,8-hexahydro-  
4,6,6,7,8,8-hexaméthyl-  
Benzenepropanal, 4- Sensibilisation de la peau:, in vivo (Cochon d'Inde): Sensibilisant  
(1,1-diméthylethyl)-a-  
methyl-

### Cancérogénicité

**Produit:** Données non disponibles.

### Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:

Aucun composant cancérogène identifié

### États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes :

Aucun composant cancérogène identifié **Liste des cancérogènes de l'ACGIH:**

Aucun composant cancérogène identifié



**Mutagénéicité de la Cellule Germinale****In vitro**

**Produit:** Données non disponibles.

**In vivo**

**Produit:** Données non disponibles.

**Toxicité pour la Reproduction**

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Benzenepropanal, 4-(1,1-dimethylethyl)-a-methyl-  
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

**Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique**

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

2-Propanone  
Inhalation # vapeurs: Effet narcotique. - Catégorie 3 avec de effets narcotiques.

**Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée**

**Produit:** Données non disponibles.

**Organes cibles**

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique: Effet narcotique.

**Risque d'Aspiration**

**Produit:** Données non disponibles.

**Autres Effets:** Données non disponibles.

**12. Données écologiques****Écotoxicité:****Dangers aigus pour le milieu aquatique:****Poisson**

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

2-Propanone	LC 50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): 5,540 mg/l Résultat expérimental, étude clé
Propane	LC 50 (Divers, 96 h): 147.54 mg/l QSAR QSAR, Étude clé
Butane	LC 50 (Divers, 96 h): 147.54 mg/l QSAR QSAR, Étude clé
Cyclopenta[g]-2-benzopyran, 1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexamethyl-	LC 50 (Lepomis macrochirus, 96 h): 1.36 mg/l Résultat expérimental, étude clé
Benzoic acid, 2-hydroxy-, phenylmethyl ester	LC 50 (Danio rerio, 96 h): 1.03 mg/l Résultat expérimental, étude clé
Benzenepropanal, 4-(1,1-dimethylethyl)-a-methyl-	NOAEL (Danio rerio, 96 h): 1.28 mg/l Résultat expérimental, étude clé EC 50 (Danio rerio, 96 h): 2.04 mg/l Résultat expérimental, étude clé
Ethanone, 1-[(3R,3aR,7R,8aS)-2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tetramethyl-1H-3a,7-methanoazulen-5-yl]-	LC 50 (Pimephales promelas, 96 h): 2.3 mg/l Résultat expérimental, étude clé

### Invertébrés Aquatiques

**Produit:** Données non disponibles.

#### Substance(s) spécifiée(s):

2-Propanone	LC 50 (Daphnia pulex, 48 h): 8,800 mg/l Résultat expérimental, étude clé
Butane	LC 50 (Daphnia sp., 48 h): 69.43 mg/l QSAR QSAR, Étude clé
Cyclopenta[g]-2-benzopyran, 1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexamethyl-	EC 50 (Daphnia magna, 48 h): 0.885 mg/l Résultat expérimental, non spécifié
Benzoic acid, 2-hydroxy-, phenylmethyl ester	EC 50 (Daphnia magna, 48 h): 1.16 mg/l Résultat expérimental, étude clé NOAEL (Daphnia magna, 48 h): 0.894 mg/l Résultat expérimental, étude clé
Benzenepropanal, 4-(1,1-dimethylethyl)-a-methyl-	EC 50 (Daphnia magna, 48 h): 9.84 mg/l Résultat expérimental, étude clé
Ethanone, 1-	LC 50 (Daphnia magna, 48 h): 0.3 mg/l Résultat expérimental, étude clé

[(3R,3aR,7R,8aS)-  
2,3,4,7,8,8a-hexahydro-  
3,6,8,8-tetramethyl-1H-  
3a,7-methanoazulen-5-  
yl]-

### Dangers à long terme pour le milieu aquatique:

#### Poisson

**Produit:** NOEC (concentration sans effet observé) : Estimé < 1 mg/l

#### Invertébrés Aquatiques

**Produit:** Données non disponibles.

#### Substance(s) spécifiée(s):

2-Propanone LOAEL (Daphnia magna): 2,212 mg/l Résultat expérimental, étude clé  
NOAEL (Daphnia magna): 2,212 mg/l Résultat expérimental, étude clé

Cyclopenta[g]-2- NOAEL (Daphnia magna): 111 µg/l Résultat expérimental, étude clé  
benzopyran, 1,3,4,6,7,8- EC 50 (Daphnia magna): 282 µg/l Résultat expérimental, étude clé  
hexahydro-4,6,6,7,8,8-  
hexamethyl-

Ethanone, 1- LOAEL (Daphnia magna): 0.23 mg/l Résultat expérimental, étude clé  
[(3R,3aR,7R,8aS)- EC 50 (Daphnia magna): 0.32 mg/l Résultat expérimental, étude clé  
2,3,4,7,8,8a-hexahydro- NOAEL (Daphnia magna): 0.087 mg/l Résultat expérimental, étude clé  
3,6,8,8-tetramethyl-1H- EC 50 (Daphnia magna): 0.29 mg/l Résultat expérimental, étude clé  
3a,7-methanoazulen-5-  
yl]-

#### Toxicité pour la flore aquatique

**Produit:** Données non disponibles.

#### Persistance et Dégradabilité

##### Biodégradation

**Produit:** 60 % (28 d) Facilement biodégradable

##### Rapport DBO/DCO

**Produit:** Données non disponibles.

#### Potentiel de Bio-accumulation

##### Coefficient de Bioconcentration (BCF)

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

2-Propanone Aiglefin, adulte, Coefficient de Bioconcentration (BCF): 0.69 Sédiment aquatique Résultat expérimental, non spécifié

Cyclopenta[g]-2-benzopyran, 1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexamethyl- Lepomis macrochirus, Coefficient de Bioconcentration (BCF): 1,550 Sédiment aquatique Résultat expérimental, étude clé

Benzoic acid, 2-hydroxy-, phenylmethyl ester Coefficient de Bioconcentration (BCF): 311 Sédiment aquatique QSAR, étude complémentaire

Benzenepropanal, 4-(1,1-dimethylethyl)-a-methyl- Coefficient de Bioconcentration (BCF): 274.3 Sédiment aquatique Estimation par calcul, étude clé

Ethanone, 1-[(3R,3aR,7R,8aS)-2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tetramethyl-1H-3a,7-methanoazulen-5-yl]- Coefficient de Bioconcentration (BCF): 526.35 Sédiment aquatique Estimation par calcul, étude clé

**Coefficient de Partage n-octanol/eau (log K<sub>ow</sub>)**

**Produit:** Données non disponibles.

**Mobilité dans le Sol:** Données non disponibles.

**Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement**

2-Propanone	Données non disponibles.
Propane	Données non disponibles.
Butane	Données non disponibles.
Cyclopenta[g]-2-benzopyran, 1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexamethyl-	Données non disponibles.
Benzoic acid, 2-hydroxy-, phenylmethyl ester	Données non disponibles.
Benzenepropanal, 4-(1,1-dimethylethyl)-a-methyl-	Données non disponibles.
Ethanone, 1-[(3R,3aR,7R,8aS)-2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tetramethyl-1H-3a,7-methanoazulen-5-yl]-	Données non disponibles.
3-Buten-2-one, 3-methyl-4-(2,6,6-trimethyl-2-cyclohexen-1-yl)-	Données non disponibles.

**Autres Effets Nocifs:** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### 13. Données sur l'élimination

**Instructions pour l'élimination:** Les déversements, le traitement ou l'élimination peuvent être soumis à des lois fédérales, provinciales ou locales.

**Emballages Contaminés:** Données non disponibles.

### 14. Informations relatives au transport

#### TMD

N° ONU:	UN 1950
Nom Officiel d'Expédition UN:	Aerosols, inflammable
Classe(s) de Danger Relatives au Transport	
Class:	2.1
Label(s):	–
EmS No.:	
Packing Group:	–

Risques pour L'Environnement:	Non
Polluant marin	Non
Précautions particulières pour l'utilisateur:	Non réglementé.

**IMDG**

N° ONU:	UN 1950
Nom Officiel d'Expédition UN:	Aerosols, inflammable
Classe(s) de Danger Relatives au Transport	
Class:	2
Label(s):	–
EmS No.:	
Packing Group:	–
Risques pour L'Environnement:	Non
Polluant marin	Non
Précautions particulières pour l'utilisateur:	Non réglementé.

**IATA**

N° ONU:	UN 1950
Nom d'expédition:	Aerosols, inflammable
Classe(s) de Danger Relatives au Transport:	
Class:	2.1
Label(s):	–
Packing Group:	–
Risques pour L'Environnement:	Non
Polluant marin	Non
Précautions particulières pour l'utilisateur:	Non réglementé.

<b>15. Informations sur la réglementation</b>
---

**Règlements fédéraux du Canada****Liste de substances toxiques (LCPE, Annexe 1)**Identité Chimique

2-Propanone

**Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)**Identité Chimique

2-Propanone

**Inventaire national des rejets de polluants (INRP)**

Canada Substances de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP), partie 5, COV's faisant l'objet d'une déclaration plus détaillée

NPRI PT5	2-
	PropanonePropaneButane

Canada. Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA). Inventaire national des rejets de polluants (INRP) (Gaz.Can. Partie I, 135:12, 940)

NPRI	2-Propanone
------	-------------

**Gaz à effet de serre**Identité Chimique

2-Propanone

**Loi réglementant certaines drogues et autres substances**

CA CDSI	2-Propanone
CA CDSII	2-Propanone
CA CDSIII	2-Propanone
CA CDSIV	2-Propanone
CA CDSV	2-Propanone
CA CDSVII	2-Propanone
CA CDSVIII	2-Propanone

**Règlements sur les précurseurs**Identité Chimique

2-Propanone

**Règlements internationaux****Protocole de Montréal**

2-Propanone

**Convention de Stockholm**

2-Propanone

--

**Convention de Rotterdam**

2-Propanone

-----Substances organiques-----

**Protocole de Kyoto****Inventaires:**

AICS:	Pas en en accord avec l#inventaire.
DSL:	En conformité avec les stocks
EU INV:	Pas en en accord avec l#inventaire.
ENCS (JP):	Pas en en accord avec l#inventaire.
IECSC:	Pas en en accord avec l#inventaire.
KECI (KR):	Pas en en accord avec l#inventaire.
NDSL:	Pas en en accord avec l#inventaire.
PICCS (PH):	Pas en en accord avec l#inventaire.
TSCA:	En conformité avec les stocks
NZIOC:	Pas en en accord avec l#inventaire.
ISHL (JP):	Pas en en accord avec l#inventaire.
PHARM (JP):	Pas en en accord avec l#inventaire.
INSQ:	Pas en en accord avec l#inventaire.
ONT INV:	Pas en en accord avec l#inventaire.
TCSI:	Pas en en accord avec l#inventaire.

**16. Autres informations**

Date de Publication: 10/04/2019



<b>Date de la Révision:</b>	Données non disponibles.
<b>Version n°:</b>	1.0
<b>Autres Informations:</b>	Données non disponibles.
<b>Avis de non-responsabilité:</b>	Ces renseignements sont fournis sans garantie. Ces renseignements doivent être utilisés pour prendre une décision indépendante relativement aux méthodes à suivre pour protéger les travailleurs et l'environnement.